



Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 5 FEVRIER 2015
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à BROUQUEYRAN (salle des fêtes), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Date de la convocation : 29 janvier 2015

Date d'affichage de la convocation : 29 janvier 2015

Nombre de membres en exercice : 49

36 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean Pierre MALIRAT, M. Thierry BOS, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

3 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : Mme Florence BERGADIEU (Gironde-sur-Dropt), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Thierry BOS (Maire de Gironde-sur-Dropt, délégué titulaire), M. Pascal LAVERGNE (Monségur) titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Bernard CASTAGNET (élu de La Réole, délégué titulaire), Mme Patricia BROUSSE (Monségur) titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondauret, délégué titulaire).

* * *

1 suppléant votant : M. Alain DOUX (pour Mme Michèle BRUJERE, Maire de Fossès et Baleyssac, excusée),

* * *

6 titulaires excusés mais non suppléés : M. Philippe DEBIEF, M. Jean Marc FRAICHE, Mme Bernadette COUSIN, Mme Christine CABOS, Mme Solange MENIVAL, Mme Marie CHINZI.

* * *

3 titulaires non excusés et non suppléés : M. Eric DUCHAMPS, M. François MERVEILLEAU, M. Christophe RAULT.

* * *

6 suppléants présents non votants : M. Jean-Michel MASCOTTO, M. Stéphane DARRIET, M. Gianello SCARABELLO, Mme Mireille GRIMALDI, M. Pierre LANOIRE, M. Robert ARMELLIN.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SAUMON, Maire de Brouqueyran.

* * *

Votants : 40

* * *

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice, M. Bernard CASTAGNET.

Il donne la parole au Maire de Brouqueyran qui souhaite la bienvenue à l'assemblée et se réjouit d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le Président remercie le Maire et le conseil municipal de son accueil et introduit la séance.

Est élu ensuite secrétaire de séance, Jean-Louis SAUMON, Maire de Brouqueyran, à l'unanimité.

Le Président fait procéder au vote sur les deux derniers comptes-rendus des conseils communautaires (20 nov. et 16 déc.) qui sont adoptés à l'unanimité des votants.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Autorisation donnée au Président de signer l'acte de transfert du patrimoine des ZAE de La Réole Eco pôle et Bois Malou nord et sud : dans le cadre des suites à donner à la fusion de nos collectivités, le service des hypothèques (des services fiscaux de l'Etat) ne prenant pas en compte l'arrêté préfectoral de fusion-extension créant notre communauté, il convient d'émettre un acte administratif (de type « acte notarié ») afin d'attester du transfert de patrimoine entre nos deux anciennes CdC et la nouvelle CdC du Réolais en Sud Gironde dans le cas de ventes de tout ou partie de patrimoine (comme dans le cas de ventes de terrains de ZAE) ; dans le cadre de cet acte, il nous est demandé une délibération formelle autorisant le Président à signer cet acte.
- Adoption à l'unanimité.

* * *

SCOT - URBANISME

- Adoption d'un avis exprimé au nom de la CdC sur le projet de PADD du SCOT Sud Gironde : suite aux dernières réunions du Bureau des Maires consacrées à ce sujet et suite aux débats qui ont pu avoir lieu en interne à la CdC et en interne aux conseils municipaux, il s'agit d'émettre en direction du syndicat mixte du SCOT Sud Gironde un avis motivé au nom de notre CdC afin de prendre position sur le projet de PADD et sur ses principales orientations qui doivent ensuite guider le travail d'élaboration du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), phase 3 du SCOT.
- Interventions et débats avec la salle :
 - o *Le Président rappelle les avancées des travaux du syndicat mixte du SCOT ainsi que la date limite du 9 février pour la transmission de notre avis sur le PADD ;*
 - o *Le Président donne lecture in extenso du projet d'avis de la CdC, issu des travaux de trois*

- réunions du Bureau des Maires ;*
- *Le Président rappelle l'importance d'appliquer un ratio d'objectif de diminution de la consommation d'espace afin de garantir une « égalité de traitement » entre les territoires ; suite à question du Maire de Noaillac, le Président rappelle que certaines CdC ont demandé à voir ce ratio diminuer jusqu'à 20% ;*
 - *Le Président réaffirme la volonté de la CdC de voir le ratio de personnes par habitant ramené en-deçà du seuil retenu de 2,3 sans autre précision ; le Maire de Noaillac demande à ce qu'une « fourchette avec un plafond » soit indiquée de 1,4 à 2 pers. par foyer maximum (pas au-dessus), afin d'éviter qu'un seuil à 2,2 par exemple soit retenu au final – l'amendement est retenu ;*
 - *Il est souligné par le Maire de La Réole que les objectifs de croissance de population indiqués pour La Réole sont beaucoup trop ambitieux et ne correspondent pas à la réalité ; le Président en profite pour rappeler qu'il sera possible de « répartir » entre communes un quota de constructions fixé pour un pôle défini ; le Président rappelle que le Maire de Monségur avait porté la même remarque et qu'il convient donc de modifier le document en ce sens, tout en prenant garde dans la rédaction de notre avis que le quota de construction pour le pôle de La Réole (ville centre) ne soit pas diminué au global ; le Président demande à ce que l'avis soit modifié en ce sens ;*
 - *Le Président rappelle le souhait de la CdC de voir des objectifs fixés dans le PADD en termes de qualification de l'offre et d'offre de locatifs (au détriment parfois de l'accession à la propriété ou du primo-accédant) afin de permettre un taux de rotation et un renouvellement de la population qui permette d'alimenter les écoles de proximité ;*
 - *Le Maire de Noaillac demande à ce que la révision (tous les 6 ans) du SCOT permette de revoir les objectifs globaux et d'attribuer éventuellement plus de surfaces à construire à chaque pôle ; le Président rappelle tout de même l'importance de maîtriser la croissance démographique globalement du fait des menaces sur l'équilibre naturel du territoire ;*
 - *Le Président rappelle plus précisément l'importance de préserver la ressource en eau surtout au regard de la volonté d'expansion démographique de la CUB (Bordeaux Métropole qui vise le million d'habitants à 10 ans) qui vient déjà aujourd'hui pomper son eau potable à Budos et du phénomène d'imperméabilisation des sols par l'expansion urbaine sur terrains agricoles ;*
 - *ERREUR FACTUELLE : sur la commune de Pondaurat, le réseau récemment développé est un réseau d'assainissement, pas un réseau d'AEP ---- à corriger ;*
 - *Demande d'ajout pour la commune de NOAILLAC : investissement de plus de 130 000 euros sur le renforcement du réseau électrique sur les 5 dernières années qui justifie également sa demande de reclassement en « pôle de proximité » ;*
 - *Demande d'ajouts pour la commune de MORIZES : qu'il soit précisé que plusieurs commerces existent, tout comme des services à la population (structure petite enfance, école, etc.)*
 - *DEMANDE D'AJOUT (non inscrit au projet d'avis) : Puybarban demande également sa requalification en « pôle de proximité » dans l'avis porté par la CdC.*
 - *VOLET ECONOMIE : le Président donne lecture in extenso de l'ajout au projet d'avis, ajout formulé par Romain BAYLE (ajout après envoi du dossier du conseil communautaire) ---- il indique que la CdC du RSG est la seule qui ait fourni des données fiables d'hectares restant encore à commercialiser sur les ZAE (espaces viabilisés), ce qui conduit à minimiser les objectifs et les possibilités d'extension et/ou de création de nouvelles zones d'activités (ZAE) voire de requalification des anciennes zones (comme Frimont avec des projets en cours et des « coups partis ») ---- le projet d'avis rappelle l'importance de permettre à terme l'implantation sur notre territoire rural mais en bord d'autoroute de plateformes logistiques en plein développement actuellement ---- le Président souhaite également que la vocation économique de la Garonne soit affirmée et*

prise en compte dans le PADD du SCOT mais que soit affirmée également la vocation fluviale et de transport de marchandises du « canal des deux mers ».

- VOLET ENVIRONNEMENTAL : le Président s'inquiète des « séquences » de préservation de l'environnement qui sont indiqués le long de la RD 1113 et de leur influence sur le possible « gel » des possibilités d'urbaniser nos villages le long de la RD 1113 ---- C. Malandit rappelle l'importance d'ouvrir de nouvelles carrières sur le territoire du SCOT afin de pouvoir s'approvisionner en granulats dans les années à venir (enjeu majeur dans les années à venir, selon le Conseil Général notamment) et permettre aussi aux entreprises locales de s'approvisionner localement et de faire baisser les prix proposés sur le marché (dans le BTP par ex.) ---- le Maire de Roquebrune rappelle les impacts sur la nappe phréatique des carrières de granulats qui sont un problème majeur ---- le Maire de Montagoudin rappelle également que les carrières sont de grosses consommatrices d'espaces agricoles au sein des meilleures terres d'alluvions ---- le Maire de Blaignac rappelle qu'il a une carrière de 30 ha sur sa commune pour une clientèle située dans un périmètre de 30 kms (besoin local) avec un déficit local de fournitures de granulats aujourd'hui et dans les années à venir ---- Bernard Pagot (Maire de Barie) rappelle que notre secteur est très attractif pour les exploitants de carrière mais que cela détruit les terres nourricières (terres agricoles riches) ---- le Maire de Floudès demande si, dans ce cas, la définition d'une « zone agricole protégée » (sur la CdC ou sur le SCOT) ne serait pas possible ---- le Maire de Montagoudin refuse le développement des carrières comme axe de développement car le devenir des lacs créés par les carrières est très incertain et détruit les paysages ---- plusieurs Maires dénoncent également les plantations de peupliers en bords de Garonne comme une consommation « non productive » des espaces agricoles ---- le Maire de Gironde demande à ce que le SCOT exige la mise en place de zones tampon entre les espaces agricoles et les équipements publics (écoles, habitations, etc.) ---- le Maire de Gironde s'inquiète des perspectives affichées de constructions neuves dans le SCOT alors que le contexte économique est très compliqué voire défavorable ---- le Maire de Saint-Hilaire demande à ce que le SCOT prenne en compte des objectifs de production d'énergies locales et renouvelables, notamment en reprenant tout le travail du SIPHEM sur le projet de « TEPOS » (A.M.I. - Territoires à Energie Positive).
- VOLET TRANSPORTS : le Maire de Gironde demande à ce que cette problématique « transports » soit prise en compte par la CdC et qu'une demande soit portée de renforcer le cadencement des TER sur la ligne Bordeaux/Agen afin de renforcer les gares existantes si la desserte routière ne peut pas être renforcée.
- Adoption à l'unanimité après un débat avec la salle et la prise en compte des demandes de modifications formulées dans les interventions de la salle (cf. plus haut).
- Désignation des deux délégués (un titulaire et un suppléant) au sein de la commission « Urbanisme et instruction des ADS » du syndicat mixte du SCOT : suite à la création au sein du syndicat mixte du SCOT Sud-Gironde d'une commission dédiée à la question de l'urbanisme et en particulier de l'organisation territoriale des instructions des droits du sol, il revient à chaque CdC membre du SCOT de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à cette commission.
- *Le Président excuse l'absence pour cause de maladie de Pascal LAVERGNE, VP à l'urbanisme, et fait appel à candidatures au sein du conseil. Le Président rappelle l'objet de cette commission et en profite pour faire un rappel sur les conditions de discussion actuelles avec nos partenaires (SCOT et CdC voisines) sur la possibilité d'un service mutualisé d'instruction des ADS. Sont proposés : Pascal LAVERGNE (titulaire) et Christian MALANDIT-SALLAUD (suppléant).*
- Adoption à l'unanimité.

* * *

SPORT

- Modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière de soutien aux associations sportives : du fait de la reprise *in extenso* des rédactions antérieures de nos statuts respectifs aux deux CdC fusionnées le 1^{er} janvier 2014 dans l'arrêté préfectoral correspondant, les anciens statuts de l'ex-CdC du Réolais excluait la possibilité de verser des subventions aux clubs sportifs. Dans un souci d'harmonisation de nos pratiques et afin de permettre un soutien au tissu associatif local selon des règles prédéfinies, il convient de redéfinir par un vote de l'assemblée délibérante la définition de l'intérêt communautaire en la matière afin de pouvoir verser des subventions communautaires aux clubs sportifs d'envergure communautaire de notre territoire selon un règlement d'intervention qui a déjà fait l'objet de débats en conseil communautaire en décembre dernier et qui a été adopté sur le principe par une majorité de votants lors du dernier conseil (voir le compte rendu du conseil de décembre 2014 joint au dossier du présent conseil communautaire).
- Adoption à l'unanimité des votants ; la majorité des deux tiers des élus titulaires du conseil est atteinte et cette modification de définition de l'intérêt communautaire est donc entérinée et sera adressée à la Sous-Préfecture de Langon.
- Adoption du projet de règlement d'attribution des subventions aux associations sportives du territoire : considérant que la modification de la définition de l'intérêt communautaire est entérinée par le présent conseil, l'assemblée délibérante sera à même d'adopter par délibération formelle le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives du territoire (suite aux débats et au vote de principe lors du dernier conseil de décembre 2014).
- *Le VP au Sport, JL Saumon, rappelle tout le travail entrepris en commission et la validation formelle de ce projet de règlement lors du dernier conseil (suite aux avis motivés de la commission) de décembre 2014. Il laisse la possibilité à la salle de poser de nouvelles questions sur ce sujet après avoir rappelé les principaux axes qui guideront le projet de règlement pour le versement des subventions.*
- Adoption à l'unanimité.

* * *

LECTURE PUBLIQUE

- Avenant au marché de travaux de la médiathèque de Gironde-sur-Dropt : il s'agit de proposer au vote de l'assemblée délibérante un premier avenant en plus-value (sur le lot 1 « gros œuvre) au marché de travaux de la future médiathèque de Gironde-sur-Dropt suite à un besoin constaté par le bureau de contrôle ANCO de renforts verticaux en béton sur le R+2 du bâtiment destiné à accueillir le Relais de Pays de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt).
- *Le VP aux bâtiments, P. Monto, rappelle les motifs qui ont conduit à la proposition par l'équipe de maîtrise d'œuvre de cet avenant ; il fait l'historique du démarrage du chantier et rappelle les raisons pour lesquelles la « faiblesse » du R+2 n'avait pas pu être détectée lors de la phase projet. Le Maire de Bagas s'inquiète du fait que de nouveaux avenants soient proposés prochainement dans le cadre de cette rénovation très lourde.*
- Adoption à l'unanimité des votants moins une voix contre (Mme Aline MARTIN, élue de La Réole).
- *JL Saumon profite du sujet à l'ordre du jour pour informer le conseil du choix du recrutement de l'agent de catégorie B pour le poste de responsable de la médiathèque de Gironde sur Dropt, en la personne de Mme Lisa FERRER, 24 ans, domiciliée à Bordeaux.*

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Demande de subvention d'un commerce local selon notre règlement d'intervention (aides à la

rénovation de façade) : il s'agit d'autoriser le Président à verser une subvention à la rénovation de façade à un commerce de bouche de Mongauzy récemment installé (boulangerie en centre-bourg) selon les modalités de notre règlement d'intervention.

- *Le VP à l'économie, F Zaghet, rappelle le contexte de la demande et informe le conseil des conditions d'octroi des subventions à la rénovation de façade.*
- *Le Président profite du sujet pour informer l'assemblée du recrutement de la nouvelle chargée de mission « Manager des commerces de centre-ville » en la personne d'Anne-Sophie DESANGIN, ancienne chargée de mission OCM au sein du Pays HE2M, au sein des services de la Ville de La Réole. Le Président rappelle que ce poste « est à disposition de toutes les communes de la CdC », pour les aider à développer leurs projets de revitalisations commerciales de leurs bourgs. Le VP à l'économie rappelle le Co' Pil' de ce jour (5 février 2015) concernant le projet « La Réole 2020 » et notamment son volet « revitalisation du centre-bourg » avec un partenariat fructueux entre la Ville centre et la CdC.*
- Adoption à l'unanimité.

* * *

TOURISME

- Demande de classement en catégorie « communes touristiques » (modification de la délibération de décembre 2014 suite à la modification du périmètre de notre CdC au 1^{er} janvier 2015) : il s'agit de modifier formellement la délibération adoptée en décembre dernier afin de l'adapter à notre nouveau périmètre qui ne comporte plus, depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes de Lados et Castillon-de-Castets, afin d'être en conformité avec les textes réglementaires pour notre demande de classement en « communes touristiques » de toutes les communes qui composent notre territoire du Réolais en Sud Gironde à ce jour.
- *Le VP au tourisme rappelle le départ au 1^{er} janvier des communes de Lados et Castillon de Castets et rappelle les motifs de la « reprise » de cette délibération.*
- Adoption à l'unanimité.

* * *

Questions diverses :

* *JL Saumon informe l'assemblée de l'obtention fin janvier du permis de construire pour la salle omnisports d'Auros ;*

* *P. Monto informe du recrutement du nouveau responsable des services techniques au 1^{er} mars ;*

* *Le Président informe des dates des deux prochains conseils communautaires dans le cadre de la préparation du budget 2015 (18 mars et 9 avril avec un bureau des Maires couplé à une commission des finances le 11 mars prochain au soir).*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour,

En l'absence de question diverse et/ou de demande d'intervention de la salle, la séance est levée à vingt-deux heures par le Président en exercice.

Le Maire de Brouqueyran invite l'assemblée au verre de l'amitié.

*Fait pour valoir et servir ce que de droit,
A Brouqueyran, le 5 février 2015,*



M. Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde